Concours 10e Anniversaire TrackMania : Promotion de votre propre course
Termes et Conditions

AUCUN ACHAT OU VERSEMENT N'EST NÉCESSAIRE POUR PARTICIPER OU GAGNER. AUCUN ACHAT N'AUGMENTERA VOS CHANCES DE GAIN. TOUTE PARTICIPATION EST NULLE ET NON-AVENUE EN CAS D'INTERDICTION PAR LA LOI OU PAR LA RÈGLEMENTATION. LES PARTICIPANTS DOIVENT ÊTRE ÂGÉS D'AU MOINS 13 ANS AU MOMENT DE LA PARTICIPATION.

1. PÉRIODE DE PROMOTION : Le « Concours 10e Anniversaire TrackMania : Promotion de votre propre course » (ci-après la « **Campagne Promotionnelle »**) organisé par Ubisoft Entertainment SA, 126 rue de Lagny, 93100, Montreuil-sous-Bois, France (ci-après « **Ubisoft** ») débutera à 14h00, heure d'Europe centrale (ci-après « CET ») le 23 octobre 2013 et prendra fin à 23h59'59'' le 14 décembre 2013.

2. ÉLIGIBILITÉ : La Campagne Promotionnelle est uniquement ouverte aux personnes dont le lieu de résidence principale se situe dans les 50 (cinquante) États des États-Unis (et le District de Columbia), au Canada, en France, en Allemagne, Italie, Espagne, Bénélux, Suède, Norvège, Finlande, Danemark, Pologne, Roumanie, Angleterre, Autriche, Suisse, Portugal, Hongrie, République Tchèque, Slovaquie, Serbie, Russie, Turquie, Chine, Afrique du Sud, Brésil, Argentine, Uruguay, Australie et Nouvelle Zélande. Ces personnes devront être âgées d'au moins 13 (treize) ans au moment de la participation. Les salariés, cadres et membres de la direction d'Ubisoft et de chacune de leurs sociétés affiliées ainsi que de tout ou partie des autres sociétés associées à la Campagne Promotionnelle (ci-après conjointement désignées les « **Entités Promotionnelles** »), et tous les parents directs ne sont pas autorisés à participer. Sous réserve de l'ensemble des lois, directives et règlements en vigueur au niveau fédéral, au niveau de l'État, au niveau provincial, municipal, territorial et local, toute participation est nulle et non-avenue hors du territoire américain, canadien, français, allemand, italien, espagnol, belge, néerlandais, suédois, norvégien, finlandais, danois, polonais, roumain, anglais, autrichien, suisse, portugais, hongrois, tchèque, slovaque, serbe, russe, turque, africain du sud, brésilien, argentin, uruguayen, australien et néo-zélandais et en cas d'interdiction.

3. COMMENT PARTICIPER : Début du concours : 23 octobre 2013 à 14h00 CET, rendez-vous sur le Blog ManiaPlanet (http://blog.maniaplanet.com/), et 1) Postez votre participation au concours (ci-après la « **Participation au Concours** ») sur le Steam Workshop **ou** Mania-Exchange ; et 2) Remplissez un Formulaire de Soumission via le Blog ManiaPlanet. Aucune autre méthode de Participation au Concours ne sera acceptée. Une seule soumission par compte Uplay sera acceptée. **Toutes les Participations au Concours finalisées doivent être envoyées au plus tard à 23h59'59'' CET le 24 novembre 2013. Une fois la Participation au Concours déposée, le Participant ne peut revoir/avoir accès à la Participation au Concours de quelque manière que ce soit. Seules les 60 premières Participation au Concours seront acceptées.**
Toutes les Participations au Concours seront vérifiées par Ubisoft. Les Participants ne peuvent participer qu'1 (une) seule fois. Les Participations au Concours qui ne respectent pas les exigences spécifiées ci-dessous ou qui ne respectent pas les Termes et Conditions contenus dans les présentes peuvent être disqualifiées. Toute tentative de participation sous une autre forme que celle prescrite dans les présentes est nulle et non-avenue. Ubisoft se réserve le droit de valider les Participations au Concours à sa seule discrétion conformément aux présents Termes et Conditions.

Exigences spécifiques relatives à la Participation au Concours : Créez votre propre course :

- **a.** Les Participations au Concours doivent être créées spécifiquement pour la présente Campagne Promotionnelle. Les Courses créées ou publiées avant la Période de Promotion ne seront pas considérées comme des Participations au Concours valables.
- **b.** Les joueurs peuvent uniquement soumettre une Participation au Concours et n'ont pas la possibilité de modifier leur Participation au Concours après soumission.
- **c.** Les joueurs peuvent uniquement utiliser TrackMania2 Stadium.
- **d.** La course doit débuter (les premières 10-15 secondes) par une carte « press forward » suivie d'un saut.
- **e.** Les courses doivent intégrer un thème « 10e Anniversaire » et comporter la mention [10e] dans leur titre afin d'être facilement identifiables.
- **f.** Spécifications supplémentaires :
    a. Intro : Une intro de 3-5 secondes est préférable mais pas obligatoire. Veuillez faire de courtes intro.
    b. In-Game : Accepté, mais vous êtes prié d'essayer de les limiter.
    c. Outro : Accepté
    d. Panneaux/affiches personnalisé(e)s : Aucun(e)s
    e. Graphismes personnalisés : Aucuns
    f. Musique personnalisée : Aucune
    g. Mods : Aucuns
    h. Limite de Coppers : Veuillez ne pas dépasser 5000.
    i. Niveau de Course : Débutant
    j. Durée de Course : 40-50 secondes
    k. Les joueurs doivent pouvoir finir la course en une seule tentative. Aucune partie de la course ne doit nécessiter de « perfectionnement » en termes de conduite ou de vitesse.
    l. Les joueurs doivent pouvoir réapparaître (respawn).

m. Toute tentative avec très peu d'erreurs sera considérée comme un parcours « Gold » (temps de la médaille d'or).

4. SÉLECTION DU GAGNANT :

Phase 1 – Sélection des demi-finalistes par Ubisoft : Ubisoft sélectionnera 20 (vingt) demi-finalistes parmi toutes les Participations au Concours selon les critères suivants :

1) Originalité
2) Difficulé
3) Technique

La liste des 20 (Vingt) demi-finalistes sera postée sur le Blog ManiaPlanet aux alentours du 29 novembre 2013.

Phase 2 – Sélection des finalistes par vote du public : Les finalistes seront désignés selon le nombre de « votes » comptabilisés pour chaque Participation au Concours lors de l'enquête relative à la Campagne Promotionnelle et la liste sera postée sur le site web Survey Monkey https://www.surveymonkey.com/ entre 8h00 CET le 29 novembre 2013 et 23h59'59'' CET le 6 décembre 2013. Chaque titulaire de compte Survey Monkey aura le droit de voter pour 5 (cinq) Participations au Concours exactement. Tout recours à des méthodes de vote robotisées, macro, automatiques, programmées ou autres méthodes de vote similaires rendra l'ensemble desdits votes nuls et non-avenus. Toute tentative de vote au-delà du nombre autorisé et/ou de recours à tout autre mécanisme frauduleux, déterminé par Ubisoft à sa seule discrétion, de la part d'un Participant et/ou des membres de sa famille / de ses amis, donnera à Ubisoft le droit de disqualifier toute soumission selon son jugement raisonnable.

Il y aura 5 (cinq) finalistes (en fonction du plus grand nombre de votes) pour la Campagne Promotionnelle. Ubisoft aura la possibilité de choisir 3 (trois) participations au concours supplémentaires, selon les critères susmentionnés, avant la sélection du Grand Jury. Le produit de chaque finaliste sera diffusé lors de la Lan qui sera organisée le 14 décembre 2013 dans le cadre du 10e Anniversaire.

Phase 3 – Sélection des gagnants par le Grand Jury : Les Gagnants seront désignés par le Grand Jury (un panel de juges indépendants) selon la qualité globale de la participation au concours. Les 3 (trois) Premiers recevront un Pack ManiaPlanet Collector. Le gagnant du Grand Prix recevra un puzzle personnalisé de sa Participation au Concours victorieuse. Le finaliste de la Participation au Concours la plus populaire (le plus grand nombre de votes) se verra attribuer le Community Prize (Prix de la Communauté). La liste des Gagnants sera postée aux alentours du 14 décembre 2013 lors de la Lan 10e Anniversaire. Ils seront tous célébrés lors de la Lan, ainsi que sur le Blog ManiaPlanet et sur les chaînes de réseaux sociaux ManiaPlanet sur Facebook et Twitter.

5. PRIX

Au total, 5 (cinq) Prix seront décernés comme suit :

Prix des 3 Gagnants : 1 (un) pack ManiaPlanet Collector, qui inclura 1 (un) lot composé des jeux TrackMania2 Canyon, Valley, Stadium et ShootMania Storm ainsi qu'1 (une) lithographie commémorative spéciale signée par les développeurs du / des jeu(x) (pour une valeur maximale au détail estimée à 100 € TTC).

Grand Prix : 1 (un) puzzle personnalisé de la Participation au Concours gagnante (d'une valeur maximale au détail estimée à 100 € TTC)

Prix de la Communauté : un Sac Cadeau TrackMania2 (d'une valeur maximale au détail estimée à 50 € TTC).

Total de la valeur au détail estimée pour cette Campagne Promotionnelle : 450 Euros

6. DÉCLARATIONS, GARANTIES ET INDEMNISATION DU PARTICIPANT : Le participant déclare et garantit à Ubisoft que sa participation au concours (i) est une œuvre entièrement originale exclusivement créée par lui, (ii) n'est ni extraite d'une quelconque autre source ni distribuée ou diffusée sous un quelconque support ou format, (iii) n'est pas entrée dans le domaine public et (iv) n'est pas en violation ou en conflit avec la marque commerciale, les droits d'auteur, les droits à la confidentialité, les droits de publicité et tout autre droit, d'un quelconque type ou d'une quelconque nature, de toute autre personne ou entité. LE PARTICIPANT ACCEPTE D'INDEMNISER, DE DÉFENDRE ET DE PROTÉGER UBISOFT ET LES ENTITÉS PROMOTIONNELLES CONTRE TOUTE ACTION, TOUT PRÉJUDICE ET TOUTE RESPONSABILITÉ DÉCOULANT DE LA PARTICIPATION DU PARTICIPANT À LA PRÉSENTE CAMPAGNE PROMOTIONNELLE, NOTAMMENT MAIS NON LIMITATIVEMENT CONTRE (A) TOUTE VIOLATION DES DÉCLARATIONS SUSMENTIONNÉES, (B) TOUTE ACTION EN RÉPARATION DE PRÉJUDICES, DE PERTES OU DE DOMMAGES DE QUELQUE NATURE QUE CE SOIT DÉCOULANT DE LA PARTICIPATION À LA PRÉSENTE CAMPAGNE PROMOTIONNELLE OU DE L'ACCEPTATION, DE L'UTILISATION OU DE LA PERTE DE TOUT PRIX, ET (C) TOUTE ACTION FONDÉE SUR LES DROITS À LA CONFIDENTIALITÉ, LES DROITS DE PUBLICITÉ, L'ATTEINTE À L'IMAGE, LA DIFFAMATION, LA VIOLATION DES DROITS D'AUTEUR ET/OU DE LA MARQUE COMMERCIALE ASSOCIÉE A LA SOUMISSION OU À L'EXPLOITATION DU CONCEPT DU PARTICIPANT.

7. EXONÉRATION DE RESPONSABILITÉ : Les Entités Promotionnelles ne sont pas responsables des problèmes de chargement ou de téléchargement de toute information associée à la Campagne Promotionnelle ou de tout autre dysfonctionnement technique d'appareils électroniques, de systèmes en ligne, de serveurs ou de fournisseurs d'accès, des pannes de logiciel ou de matériel informatique, des pannes de tout mail électronique que doit recevoir le titulaire d'un compte Uplay du fait du retard, de la perte, du report ou de la non-livraison des transmissions d'emails ou de tout autre problème susceptible de limiter la capacité de l'utilisateur à participer à la présente Campagne Promotionnelle. LE PARTICIPANT DÉGAGE PAR LES PRÉSENTES LES ENTITÉS PROMOTIONNELLES DE TOUT OU PARTIE DES DEMANDES, DOMMAGES, RESPONSABILITÉS ET ACTIONS (CI-APRÈS LES « ACTIONS ») SUSCEPTIBLES DE DÉCOULER DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT, TOTALEMENT OU PARTIELLEMENT, DE LA PARTICIPATION DU PARTICIPANT À LA CAMPAGNE PROMOTIONNELLE. CERTAINES JURIDICTIONS

N'AUTORISENT PAS L'EXONÉRATION OU L'EXCLUSION DE RESPONSABILITÉ POUR DOMMAGES ACCESSOIRES OU INDIRECTS, PAR CONSÉQUENT, TOUT OU PARTIE DES EXONÉRATIONS OU EXCLUSIONS SUSMENTIONNÉES EST SUSCEPTIBLE DE NE PAS S'APPLIQUER AU PARTICIPANT.

8. CHARTE DE CONFIDENTIALITÉ ET TERMES ET CONDITIONS D'UTILISATION : La participation à la présente Campagne Promotionnelle sera soumise aux termes et conditions de la Charte de Confidentialité d'Ubisoft postés à l'adresse suivante : http://www.ubi.com/FR/Info/PrivacyPolicy.htm et aux Termes et Conditions d'Utilisation postés à l'adresse suivante : http://www.ubi.com/FR/Info/Info.aspx?tagname=TermsOfUse

9. DISQUALIFICATION ET ANNULATION : Ubisoft se réserve le droit, à sa seule discrétion, de disqualifier tout individu agissant en violation des présents Termes et Conditions. En cas de litige concernant l'identité de la personne qui a déposé une Participation au Concours, la Participation au Concours sera réputée avoir été déposée par le titulaire agréé du compte associé à l'adresse mail spécifiée dans la Participation au Concours. Ubisoft se réserve le droit d'annuler ou de modifier la Campagne Promotionnelle pour quelque raison que ce soit à tout moment à sa seule discrétion.

10. TERMES ET CONDITIONS : TERMES ET CONDITIONS OFFICIELS, LISTE DES GAGNANTS : Il est possible de télécharger une copie des Termes et Conditions Officiels à l'adresse suivante : http://blog.maniaplanet.com/ pendant toute la durée de la Campagne Promotionnelle. Un lien de renvoi vers la Liste des gagnants sera disponible à l'adresse suivante : http://blog.maniaplanet.com/ et sera posté aux alentours du 14 décembre 2013. Par ailleurs, la « Liste des gagnants » et lesdits Termes et Conditions Officiels peuvent vous être envoyés après réception d'une enveloppe préaffranchie comportant votre adresse et la mention « Promotion du Concours 10e Anniversaire Trackmania », adressée à Nadeo SAS, 31 rue Falguière, 75015 PARIS, France.

11. QUESTIONS : Pour toute question concernant la présente Campagne Promotionnelle, ou tout autre sujet, veuillez envoyer un courrier à Nadeo à l'adresse suivante : Nadeo SAS, 31 rue Falguière, 75015 PARIS, France, à l'attention de : Promotion du Concours du 10e Anniversaire TrackMania.

© 2012 Ubisoft Entertainment. Tous droits réservés. Ubisoft, Ubi.com, Nadeo, le logo Ubisoft et le logo Nadeo sont des marques commerciales d'Ubisoft Entertainment aux États-Unis et/ou dans d'autres pays.